



## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mars 2018

### BUDGET PRINCIPAL M14 :

#### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR ANNEE 2017

Le compte administratif est l'état arrêté des comptes de l'année N-1, des recettes et des dépenses engagées par le Maire.

De même, le compte de gestion du percepteur est le résultat du compte administratif comparé à la gestion financière du percepteur. Il permet de s'assurer du respect des autorisations budgétaires de la commune.

Le compte de gestion doit être conforme aux écritures de la comptabilité administrative de la commune.

Les chiffres du budget pour 2017 sont identiques pour le compte administratif et le compte de gestion.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion du percepteur et le compte administratif de la commune pour l'année 2017.

#### AFFECTATION DES RESULTATS

Pour l'année 2017, l'arrêt des comptes à la clôture de l'exercice fait apparaître un déficit (recettes-dépenses)

- **pour la section de fonctionnement** : -26 382.27 €, report au 31/12/2016 de 232 875.10 € soit un résultat au 31/12/2017 de 206 492.83 €
- **pour la section d'investissement** : - 62 512.76 €, report au 31/12/2016 de 964 167.58 € soit un résultat au 31/12/2017 de 901 654.82 €

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'affecter sur le budget 2018 sur chaque section son résultat de 2017.

#### VOTE DES TAXES COMMUNALES

Avant le vote du budget, il y a lieu de délibérer sur le taux des taxes d'habitation, foncier bâti et non bâti.

Pour rappel 2017 :

TAUX COMMUNAL : TH : 12.40 % FB : 17.14 % FNB : 61.49 %

La proposition est de maintenir les mêmes taux que ceux de 2017.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte ces taux pour 2018.

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les subventions 2018 sont votées à l'unanimité.

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

### La section de fonctionnement s'équilibre à :

En dépenses : 1 121 816.36 €

En recettes : 1 121 816.36 €

### La section d'investissement s'équilibre à :

En dépenses : 1 217 486.19 €

En recettes : 1 217 486.19 €

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le budget 2018.

## BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2018 M 49

### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR ANNEE 2017

Comme pour le budget M14, le compte de gestion du percepteur et le compte administratif doivent être identiques.

Les chiffres du budget pour 2017 sont identiques pour le compte administratif et le compte de gestion.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion du percepteur et le compte administratif de la M 49 pour l'année 2017.

## AFFECTATION DES RESULTATS

Pour l'année 2017, l'arrêt des comptes à la clôture de l'exercice fait apparaître un excédent (recettes-dépenses)

- **pour la section d'exploitation** : 43 334.89 € report au 31/12/2016 : 215 433.21 € soit un résultat au 31/12/2017 de 258 768.10 €
- **pour la section d'investissement** : 12 350.17 € report au 31/12/2016 : 51 175.10 € soit un résultat au 31/12/2017 de 63 525.27 €

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'affecter sur le budget 2018 sur chaque section son résultat de 2017 pour la M 49.

## PRIX DE L'EAU

M. le Maire propose de garder les tarifs identiques à l'année 2017, soit

Part communale eau : 0.35 €/m<sup>3</sup>

Part communale assainissement : 0.35 €/m<sup>3</sup>

Part fixe pour le service de l'eau potable : 10 € par facture.

Part fixe pour le service de l'assainissement : 10 € par facture.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte le prix de l'eau tel que proposé.

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT M 49**

<b>La section de fonctionnement s'équilibre à :</b>	En dépenses : 330 841.19 €
	En recettes : 330 841.19 €

<b>La section d'investissement s'équilibre à :</b>	En dépenses : 191 680.70 €
	En recettes : 191 680.70 €

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le budget 2018 de la M 49.

## **RENOUVELLEMENT BAIL LE SANGAR**

Le conseil municipal à l'unanimité décide de renouveler pour 2018 le bail du lac à l'association de pêche « le Sangar ».

## **BAIL COMMERCIAL**

L'épicerie n'est plus louée. Un professionnel en boulangerie et pâtisserie ayant plusieurs magasins souhaite reprendre l'emplacement.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la signature du bail.

## **RYTHMES SCOLAIRES**

Le conseil municipal à l'unanimité décide de passer de 4.5 jours scolaires à 4 jours à compter de la rentrée des classes 2018.

## **SACPA**

La commune a un contrat avec la SACPA pour l'enlèvement et la prise en charge des animaux errants dans le village.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve à l'unanimité le renouvellement du contrat.

## **INSTALLATION DE LA TELE RELEVÉ DE GRDF**

Le conseil municipal à l'unanimité approuve à l'unanimité l'installation d'un équipement de télé-relève en hauteur sur le château d'eau rue du temple.

## **SYNDICAT MIXTE DES GARRIGUES DE LA REGION DE NIMES**

Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'adhésion de la commune de Vergèze au syndicat.

## **CORRESPONDANT CAUE**

**Le CAUE (conseil en architecture, urbanisme et environnement) souhaite que la commune désigne un représentant qui bénéficierait d'une information permanente en matière d'environnement, de transition énergétique et de protection du patrimoine.**

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité la nomination de M. Thierry PASCAL en tant que correspondant CAUE.**